

## MARTINIQUE



### Les langues parlées sur le territoire

**Situation politique et administrative :**  
Collectivité Territoriale  
Unique

**Chef-lieu :**  
Fort-de-France

**Démographie :**  
383 911 habitants  
(recensement 2014)

**Superficie :**  
1128 km<sup>2</sup>

**Langues parlées sur le territoire :**

Français  
Créole martiniquais

**Le créole martiniquais est une langue à base lexicale française.** Il trouve son origine dans la période esclavagiste, durant laquelle la multiplicité de langues parlées rendait difficile la communication et nécessaire le recours à une langue commune. Langue régionale à part entière, parlée couramment dans toute l'île, tout comme les créoles guadeloupéen, haïtien, saint-lucien et dominiquais<sup>1</sup>, il contient quelques apports de langues africaines, amérindiennes ou européennes (anglais et espagnol).

**Reflet de l'histoire de ses locuteurs** - les descendants des esclaves des Antilles françaises et des colons, des immigrés venus des Indes - ainsi que de l'apport de plusieurs langues d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, **le créole est, dans un premier temps, une langue « véhiculaire »<sup>2</sup>. Aujourd'hui, langue « vernaculaire »<sup>3</sup>**, même si elle n'est pas celle des enseignements en milieu scolaire, le créole martiniquais subit l'influence permanente de la culture française par le biais des médias et du français utilisé dans la vie de tous les jours. Le créole le plus contemporain est également influencé par l'anglais.

La Martinique présente donc un contexte sociolinguistique particulier caractérisé par la présence de deux langues maternelles, une langue régionale, le créole, et une langue nationale, le français. **La grande majorité de la population peut donc être qualifiée de bilingue avec des compétences variées dans chaque langue.** Nombreux sont les locuteurs natifs qui parlent français avant de parler créole. Dans la pratique, il est souvent naturel de passer d'une langue à l'autre, au sein d'une même phrase, de façon inconsciente, ou en fonction d'un choix de tonalité. Ce jeu est quotidien et complexe.

Les pouvoirs successifs ayant longtemps pris soin de ne pas alphabétiser les esclaves en créole, **celui-ci est avant tout une langue orale dont la syntaxe reste complexe.** Cette oralité est souvent revendiquée comme une différence libératrice. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les tentatives pour écrire le créole se calquaient sur le français. C'est le GEREC (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone) qui, étudiant depuis 1975 la culture et la langue de plusieurs populations créoles (Guadeloupe, Guyane, Martinique, etc.), a posé les règles et normes d'une écriture de la langue.



**IGÉSR**  
INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE



## Place que l'École accorde à ces langues sur le territoire

Après avoir été réprimée pendant de longues années, puis tolérée, la langue créole se trouve reconnue par un cursus universitaire et par la création du CAPES (décret du 9 février 2001). Elle bénéficie, dans l'espace scolaire, depuis cette époque, du statut de langue vivante régionale (LVR), avec une place qui s'est progressivement affermie.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École de 2005 donne un nouvel élan aux pratiques professionnelles en précisant qu'un « **enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité** » et que « *les maîtres sont autorisés à recourir aux langues régionales, de la maternelle à l'élémentaire, chaque fois qu'ils peuvent en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française* ». L'arrêté de 2007 portant sur le CECRL<sup>4</sup> insiste sur la valorisation des cursus plurilingues sans jugement de valeur sur les langues enseignées et donne au créole toute sa place.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013 confirme que « *dans les académies d'outre-mer, des approches pédagogiques spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression orale et écrite et de la lecture au profit des élèves issus des milieux principalement créolophones...* ».

**Deux dispositifs sont présents en Martinique** : « Langue et Culture Régionale » (LCR) dans le premier degré et « Enseignement du créole » dans le second degré<sup>5</sup>, dans le même cadre que celui des langues étrangères. Le créole y est considéré comme une option, au même titre que les autres langues vivantes. De plus, des classes bilangues (langue vivante étrangère et créole) ont été mises en place dans de nombreux collèges.

**En février 2011, une convention de partenariat État-Région officialise l'apprentissage de la langue créole** et trace les lignes d'un dispositif cohérent depuis l'école jusqu'au lycée. Parmi les axes majeurs de cette convention<sup>6</sup>, il est rappelé le besoin de :

- valoriser la langue et la culture créoles dans la formation des élèves tout au long de leur parcours scolaire,
- viser le bilinguisme et un plurilinguisme maîtrisé,
- favoriser un apprentissage précoce dans le respect du choix des familles,
- développer un réseau éducatif de proximité pour garantir l'égalité d'accès à cet enseignement précoce,
- sensibiliser les familles aux enjeux et à l'intérêt de la politique linguistique partenariale.

## Écarts et proximités avec la langue française

**Les créoles à base lexicale française forment un ensemble de langues dont le lexique a pour source principale le français.** Ils se sont formés à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle dans le contexte de l'empire colonial français. Ce ne sont en aucun cas des variétés régionales du français<sup>7</sup> et ils ne font pas l'objet d'une intercompréhension<sup>8</sup> immédiate.

**Si les constituants généraux de la phrase sont généralement les mêmes que dans la langue française** (par exemple, en matière de construction d'une phrase simple, le respect de l'ordre des mots « sujet-verbe-objet » ou SVO), des éléments changent, comme la morphologie (par exemple, la construction des temps verbaux s'opère par ajout d'un élément invariable, marquant le temps, au verbe, lui-même invariable), la syntaxe, parfois le vocabulaire.

« *Lorsque l'on rappelle l'origine française de l'essentiel du vocabulaire (environ 90 %) il ne s'agit pas bien sûr de dire que les créoles sont du français : ce français de l'origine s'est souvent profondément modifié, tant du point de vue de la forme que du sens, et de fait s'est modifié également du fait des évolutions naturelles en France, ce qui fait que les oppositions voire les divergences entre les créoles et le français sont nombreuses. En outre, il faut bien être conscient que dès qu'une langue est constituée comme système nouveau, elle commence une évolution systémique propre, et génère de nouvelles créations, de nouvelles structurations du lexique : indéniablement le créole n'est pas plus du français que le français n'est du latin ; en outre les glissements entre lexique et grammaire sont constants : une forme d'abord utilisée dans une périphrase, comme élément lexical, peut être amenée à se grammaticaliser, à devenir partie du système grammatical et ainsi à prendre un nouveau sens et une fonction nouvelle<sup>9</sup>* ». Il est donc important de tenir compte de ces réalités dans l'enseignement.

L'enseignement implique le recours à des gestes professionnels adaptés propres à sécuriser l'élève plongé dans un bain linguistique nouveau.

Le français et le créole coexistent dans la vie sociale des créolophones.

La langue française est la langue de scolarisation.

Son apprentissage se fait dans le contexte très spécifique du milieu scolaire.

Il est donc essentiel pour l'enseignant :

- de ne pas faire comme si les langue et culture créoles n'existaient pas, ou n'avaient pas leur place à l'école,

- de tenir compte dans son enseignement et sa relation aux élèves, de l'existence de plusieurs cultures et de plusieurs langues, dont certaines sont maternelles,

- d'adapter ses pratiques pédagogiques et didactiques à cette situation.

- Mettre en œuvre un enseignement explicite en présentant les différentes phases d'apprentissages, leur sens, les conditions de réussite des tâches ainsi que les enjeux cognitifs des situations scolaires proposées.
- Veiller à la reformulation des consignes dont la compréhension doit être systématiquement contrôlée.
- Porter une attention soutenue à tout ce qui a trait à la diction (penser à maîtriser le débit de la voix), l'articulation, la graphie au tableau.
- Favoriser l'entrée par l'oral, afin de dédramatiser les blocages qui peuvent apparaître à l'occasion du passage à l'écrit, tout en mobilisant de façon alternée les différentes activités langagières (écouter et comprendre un énoncé oral, écouter et comprendre un énoncé écrit, parler en continu, parler en interaction, écrire).
- Multiplier les situations d'expression orale des élèves qui favorisent l'entrée dans le langage par des actes de parole (solliciter comme réponse une phrase complète et non pas un simple mot, poser des questions ouvertes afin d'encourager l'expression des élèves, etc.).
- Développer une pratique simple de comparaison des langues (mettre en regard, analyser et commenter les formulations employées pour exprimer une même idée dans les autres langues parlées par les élèves et dont le patrimoine linguistique doit être reconnu et valorisé : marque ou existence du genre, différenciation du singulier et du pluriel, marque du temps et place du verbe, différences phonologiques, différences syntaxiques...).
- Élaborer des séquences d'enseignement qui partent de l'environnement connu des élèves pour aller vers un élargissement progressif des contenus culturels, lexicaux et grammaticaux.
- Privilégier un apprentissage spiralaire des notions (observer et comprendre, mémoriser et réinvestir) par le biais d'un retour régulier sur les mêmes contenus en veillant à les exploiter et les enrichir de différentes manières: production d'élèves, situations privilégiant leur mise en activité pour associer le *dire et faire*, pédagogie de projet.
- Instaurer un environnement et un climat propices aux apprentissages avec une gestion bienveillante et formatrice de l'erreur par le biais de divers scénarii (dialogue avec l'élève, autocorrection, correction par les autres élèves) et des rétroactions positives et encourageantes.
- Gérer avec souplesse l'hétérogénéité de la classe (tenir compte des besoins de chaque élève, ne pas confier à chaque élève la même tâche au même moment).
- Organiser la classe et les situations de travail qui favorisent les interactions entre élèves en veillant à mettre ensemble ceux qui ont un niveau linguistique différent.

## Ressources institutionnelles

- Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115565](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115565)
- Programme de l'enseignement des langues vivantes cycle 2-3 et 4 (B.O n° 11 du 26/11/2015) : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN\\_SPE\\_11/67/3/2015\\_programmes\\_cycles234\\_4\\_12\\_ok\\_508673.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/67/3/2015_programmes_cycles234_4_12_ok_508673.pdf)
- Ressources d'accompagnement pour le lycée - LV2 Thèmes d'études : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sujets\\_d\\_etude\\_2nd/42/3/LyceesGT\\_Ressources\\_LV\\_2\\_themedetude\\_creole\\_196214\\_234423.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sujets_d_etude_2nd/42/3/LyceesGT_Ressources_LV_2_themedetude_creole_196214_234423.pdf)

## Ressources linguistiques

- *Fondal-Natal : grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*. Jean BERNABE, L'Harmattan, 1983.
- *Diglossie et interlecte*, Lambert-Felix PRUDENT, article revue *Langages* N°61, 1981.
- *Pratiques langagières martiniquaises, genèse et fonctionnement d'un système créole*, Lambert-Félix PRUDENT, 1990, Thèse de doctorat, université de Rouen.
- *Dictionnaire du créole martiniquais*, Raphaël Confiant, Presses universitaires créoles.
- *Le premier dictionnaire du créole martiniquais*, Potomitan : <http://www.potomitan.info/dictionnaire/francais.php>
- *2000 néologismes créoles*, Raphaël Confiant, Serge Colot, Potomitan.
- *Quelques principes élémentaires pour écrire en créoles martiniquais et guadeloupéen* : [http://www.cours-de-creole.com/Files/25482/Lire\\_ecrire\\_creole.pdf](http://www.cours-de-creole.com/Files/25482/Lire_ecrire_creole.pdf) p. 5.
- *Grammaire du créole martiniquais en 50 leçons*, Pierre Pinalie et Jean Bernabé.
- *Apprendre le Créole avec la méthode Assimil : Créole martiniquais*.

## Ressources pédagogiques et didactiques

- Les productions du CANOPE autour du créole :
  - <http://www.cndp.fr/crdp-martinique/spip.php?article878>
  - <http://www.cndp.fr/crdp-martinique/IMG/pdf/LivretLanguesCulturesCreoles.pdf>
- *P'tit cœur créole* - 41 chansons enfantines des Antilles : <http://www.qobuz.com/fr-fr/album/41-chansons-enfantines-des-antilles-ptit-coeur-creole/3760124860863>
- Ressources du site *Potomitan* (site de promotion des cultures et des langues créoles) :
  - Contes créoles : <http://www.potomitan.info/atelier/contes/>
  - Littérature (bibliographie) : <http://www.potomitan.info/bibliographie/bibliographie.php>
  - Poèmes : <http://www.potomitan.info/poemes/index.php>
  - Sujets du CAPES : <http://kapeskreyol.potomitan.info/>

## Ressources bibliographiques

*Les créoles à base française : une introduction*, Marie-Christine Hazaël-Massieux, TIPA, Aix-en-Provence, 2002.

<sup>1</sup> Île de la Dominique. Ne pas confondre avec la République Dominicaine (hispanophone).

<sup>2</sup> Langue qui sert de base de compréhension entre des personnes qui ne parlent pas la même langue maternelle.

<sup>3</sup> Langue locale communément parlée au sein d'une communauté.

<sup>4</sup> Cadre européen commun de référence pour les langues.

<sup>5</sup> Enseignement du créole : <http://eduscol.education.fr/cid54713/langues-de-france-d-outre-mer-ecole.html#guadelo>

<sup>6</sup> La convention dans le texte (Luc Châtel – Serge Letchimy) : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Outre-Mer/47/3/MartiniqueCONVENTION\\_170473.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Outre-Mer/47/3/MartiniqueCONVENTION_170473.pdf)

<sup>7</sup> Il faut aussi préciser qu'il existe, à côté des créoles, une pratique répandue du français créolisé, variété régionale du français. Les sociolinguistes admettent aujourd'hui qu'il y a trois modes de parler dans les régions créolophones : le créole, le français et le français mâtiné de créole dans le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe

<sup>8</sup> L'intercompréhension est une pratique de communication qui consiste à parler ou à écrire dans sa langue maternelle avec un locuteur d'une autre langue. Ce dernier, sans répondre dans la langue de l'autre, la comprend et répond dans sa langue.

<sup>9</sup> Marie-Christine Hazaël-Massieux, « Les créoles à base française : une introduction », *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage (TIPA)* 2002, n° 21, pp. 63-86. Disponible à l'adresse suivante : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00285406/document>